

Paule Hamelin

Ligne directe : 514-392-9411

paule.hamelin@gowlingwlg.com

Adjointe

Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

VIA LE SDÉ

Montréal, le 25 mai 2022

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et de structures de capital
Dossier de la Régie : R-4156-2021 – phase 2
Notre dossier : L153570010

Chère consœur,

Pour donner suite à la lettre de la Régie du 10 mai dernier ([A-0036](#)), nous vous faisons parvenir au nom de l'Association des consommateurs industriels de gaz (l'« **ACIG** ») les informations suivantes quant à la préparation de l'audience du 13 au 23 juin 2022 dans le dossier mentionné en titre.

Liste des panels et sujets couverts par chacun (avec références à la preuve)

Tel que suggéré par la Régie dans sa correspondance en préparation de l'audience, l'ACIG propose de débiter sa preuve par la présentation de la preuve des experts retenus par les intervenants ACIG/AHQ-ARQ/FCEI/OC (ci-après « les experts »), pour ensuite continuer avec la présentation de la preuve des représentants de l'ACIG. Ainsi, nous prévoyons les panels suivants :

- un panel composé du Dr. Asa Hopkins, de la firme Synapse Energy Economics, qui témoignera au soutien de son rapport C-ACIG-0028 et des pièces au soutien¹, ainsi qu'au soutien des réponses aux demandes de renseignements². Il viendra témoigner à titre de témoin expert sur le risque d'affaires des Demanderesses en réponse à l'étude soumise par la firme Aviseo et au rapport d'expertise du Dr. Brown en lien avec la transition énergétique.

La qualification recherchée pour le Dr. Hopkins à titre d'« expert on energy transition in the gas industry, climate change and business risk » étant contestée par les Demanderesses, nous entendons procéder par un voir-dire sur les qualifications de cet expert d'une durée d'environ trente (30) minutes et des représentations à ce sujet d'environ trente (30) à quarante (40) minutes. En prévision de l'audience, nous nous réservons le droit de répondre également à la lettre transmise par les

¹ [C-ACIG-0029](#) à [C-ACIG-0036](#).

² [C-ACIG-0048](#) et [C-ACIG-0049](#) et pièces au soutien [C-ACIG-0050](#) à C-ACIG-0060.

Demanderesses du 20 mai dernier portant sur cette contestation. Le témoignage en chef du Dr. Hopkins sera d'une durée d'environ quarante-cinq (45) minutes.

- un panel composé du Dr. Laurence Booth qui témoignera au soutien de son rapport d'expertise C-ACIG-0037 et des annexes au soutien³, ainsi qu'au soutien des réponses aux demandes de renseignements⁴. Son témoignage portera sur la détermination du taux de rendement, des structures de capital et risque d'affaires des Demanderesses. Son témoignage sera d'une durée approximative d'une (1) heure.
- un panel composé du Dr. Shahrzad Rahbar (Présidente de l'ACIG) qui fera une courte présentation de dix (10) minutes.
- un panel composé de messieurs Nazim Sebaa et Anthony Vachon à titre d'analystes de l'ACIG afin de présenter leur preuve écrite C-ACIG-0045 et les réponses aux demandes de renseignements⁵. La présentation de la preuve sera d'une durée d'environ quarante-cinq minutes à une (1) heure.

Nous verrons à acheminer à la Régie avant la tenue de l'audience les affidavits requis attestant de la véracité des faits allégués à la preuve écrite déposée afin d'accélérer le processus d'adoption de celle-ci.

LE TEMPS PRÉVU POUR LES CONTRE-INTERROGATOIRES

Nous prévoyons une durée d'une (1) heure à une heure trente (1h30) de contre-interrogatoire pour le panel des Présidents des Demanderesses, durée à être partagée entre les intervenants⁶.

Nous notons que les Demanderesses ne soumettent aucun témoin de faits hormis ceux du panel 1 pouvant être contre-interrogé au soutien de leur Demande conjointe et en suivi aux réponses aux demandes de renseignements fournies dans le dossier⁷ notamment en matière de réglementation, prévision de la demande et d'approvisionnement. Nous comprenons que les témoins du panel 1 pourraient ne pas être en mesure de répondre du contenu des réponses aux demandes de renseignements fournies dans le présent dossier. Nous demandons donc à la Régie de requérir des Demanderesses qu'elles soumettent les témoins de faits en mesure d'être contre-interrogés au soutien de leur Demande conjointe et de leurs réponses aux demandes de renseignements fournies au présent dossier.

Nous prévoyons une durée approximative de quatre (4) heures de contre-interrogatoire suite au témoignage du consultant pour le rapport d'Aviseo, de trois (3) heures de contre-interrogatoire du Dr. Brown et de trois (3) heures de contre-interrogatoire du Dr. Villadsen, durées à être partagées entre les intervenants⁸.

³ [C-ACIG-0038](#) à [C-ACIG-0043](#).

⁴ [C-ACIG-0061](#), [C-ACIG-0063](#) et [C-ACIG-0064](#) et pièces au soutien C-ACIG-0065, C-ACIG-0066.

⁵ [C-ACIG-0067](#).

⁶ Les durées de contre-interrogatoire tiennent compte du temps annoncé par l'AHQ-ARQ.

⁷ Pièces [B-0161](#), [B-0198](#) à [B-0203](#), [B-0205](#), [B-0206](#), [B-0209](#), [B-0218](#), [B-0300](#).

⁸ Les durées de contre-interrogatoire tiennent compte du temps annoncé par l'AHQ-ARQ.

Sous réserve de la preuve en audience, nous ne prévoyons pas de questions aux autres intervenants au dossier.

LE TEMPS PRÉVU POUR L'ARGUMENTATION

Nous prévoyons une argumentation orale d'une durée approximative de deux heures trente (2h30).

LE RECOURS, S'IL Y A LIEU À UNE OU DES SÉANCES À HUIS-CLOS (EN PRÉCISANT SI LE HUIS-CLOS EST REQUIS POUR LA PRÉSENTATION DE LEUR PREUVE, POUR LES CONTRE-INTERROGATOIRES OU LES DEUX)

Nous ne prévoyons pas à ce stade-ci avoir recours à un huis-clos ni devoir nous prévaloir de questions écrites de contre-interrogatoire. Nous prévoyons vouloir adresser la question de la confidentialité des documents des Demanderesses lors de notre argumentation orale.

TOUT AUTRE COMMENTAIRE UTILE À L'ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DE L'AUDIENCE

Nous nous réservons la possibilité d'avoir recours à de petites salles virtuelles et tenterons d'en aviser la Régie le plus rapidement possible après le travail de coordination entre les intervenants qui se continue en préparation de l'audience.

Nous tenons également à mentionner à la Régie certaines contraintes quant au témoignage du Dr. Booth en lien avec ses engagements d'enseignement précédant la fixation de l'audience. Bien que nous comprenons tout à fait qu'il est fort difficile de tenir compte des contraintes de tous dans le cadre de la fixation d'une audience, nous apprécierions si le Dr. Booth pouvait possiblement témoigner les 17 ou 20 juin 2022. Advenant que sa présence soit également requise les 16 ou 21 juin, nous vous demandons si, pour ces journées, les audiences pouvaient débiter à partir de 10h au lieu de 9h l'heure habituelle. Nous remercions à l'avance la Régie pour sa compréhension.

Idéalement, nous apprécierions qu'un délai d'une journée nous soit alloué pour préparer nos notes d'argumentation en prévision des plaidoiries.

Nous espérons que les Demanderesses auront fait le nécessaire pour assurer les services de traduction simultanée puisque la Présidente de l'ACIG et les experts des intervenants témoigneront en langue anglaise.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Paule Hamelin
PH/st